

La clé du développement haïtien

Jean-Pierre Asselin de Beauville

Résumé: Cet article souligne l'importance de la formation et de l'éducation en vue d'assurer le développement durable de la République haïtienne. On y aborde les conditions dans lesquelles il est possible de faire appel aux institutions privées, aux organisations internationales, aux pays étrangers, tout en respectant la souveraineté et l'indépendance de l'État. Le rôle de la diaspora haïtienne est évoqué. On y traite aussi des pistes concrètes d'intervention susceptibles de conduire à la reconstruction du système éducatif telles que la mise en place d'une structure étatique de coordination, la mise en place d'un statut des enseignants et des chercheurs, la définition d'une carte universitaire, l'apport de la coopération universitaire internationale...



Rezime: Atik sa a mete aksan sou enpòtans fòmasyon ansam ak edikasyon nan mwayen ki pou garanti devlopman peyi ayiti sou tan long. Nan atik la, yo wè nan ki kondisyon yo ka mande enstitisyon prive yo, òganizasyon entènasyonal yo, ak peyi etranje yo konkou yo, san sa pa deranje souverèn ak endepans Leta a. Yo wè ki wòl dyaspora peyi a ka jwe. Yo wè tou entèvansyon pratik ki kapab mennen nan rekonstriksyon sistèm edikatif la, tankou nan monte yon chapant kowòdinasyon nasyonal, nan monte yon pwotokòl sou kondisyon anseyan yo ak chèchè yo, nan definisyon yon kad distribisyon inivèsite yo anndan peyi a, epi finalman nan definisyon yon kad yon koutmen koperasyon entènasyonal...

1. INTRODUCTION

La clé du rétablissement de la situation en Haïti semble devoir être recherchée dans une direction prioritaire : celle de la mise en place d'un système éducatif performant. Le développement, notamment le développement durable, repose principalement sur la formation des ressources humaines. Cette relation a été explorée de façon précise dans un rapport de la Banque mondiale dont on trouvera la référence en bibliographie. Cependant, l'affirmer n'est pas suffisant, il faut encore préciser ce que l'on veut dire.

2. LE RÔLE DE L'ÉTAT HAÏTIEN

Il faut que le système éducatif soit placé sous la responsabilité de l'État haïtien et de lui seul. Il n'est pas bon que les confréries religieuses ou d'autres obédiences privées se voient confier une part significative de la formation des jeunes. Si le privé peut intervenir, il ne doit pouvoir le faire qu'en marge du système et en tous cas sur la base de programmes agréés par l'État. Il est, en effet, essentiel que les jeunes puissent posséder, à l'issue de leur formation, des références communes et que celles-ci soient aussi objectives et rationnelles que possible afin de combattre le développement d'idées obscurantistes et irrationnelles qui peuvent être entretenues par certains groupes religieux.

Cela signifie qu'il faut respecter la souveraineté et l'indépendance de la République d'Haïti. La reconstruction du pays

doit nécessairement passer par le renforcement du tissu social, culturel et intellectuel d'Haïti et doit donc impliquer en premier lieu les Haïtiens eux-mêmes. Bien entendu, il importe de prendre en compte la diaspora haïtienne de façon à ce qu'elle puisse apporter son concours. Un cadre d'intervention des pays étrangers et des organisations internationales devra définir les limites de chaque action. La responsabilité de la mise en place du cadre d'intervention revient naturellement à l'État haïtien. Cette façon de faire permettra, en outre, de mieux coordonner les actions qui risqueraient, autrement, de sombrer dans la confusion et l'inefficacité. Il faut éviter que le système éducatif soit rétabli à partir d'initiatives dispersées, lancées par des nations, des organismes ou des individus.

3. LA FORMATION EST UN TOUT

L'éducation et la formation devront être appréhendées comme un tout, c'est-à-dire intégrer tous les ordres d'enseignement : primaire, secondaire et supérieur, sans oublier la formation permanente. Il ne faudra jamais oublier ce principe de continuité des ordres d'enseignement sous peine de voir survenir, un jour ou l'autre, des dysfonctionnements graves. Souvenons-nous que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international avaient déclaré qu'ils n'apporteraient une aide à l'enseignement supérieur et à la recherche dans certains pays d'Afrique que lorsque le taux d'alphabétisation des enfants de 6 à 8 ans y serait passé de 15 % à 20 %. Or, la Banque ►

mondiale a reconnu plus tard qu'on ne peut pas attendre que le niveau d'alphabétisation des enfants de 5 à 8 ans ait progressé pour donner aux jeunes de 18 à 25 ans un espoir raisonnable d'une formation supérieure, qu'il faut développer en même temps les enseignements primaire, secondaire et supérieur, et qu'investir en matière d'enseignement supérieur et de recherche n'est jamais, même pour des pays dont le niveau de développement est faible, un investissement perdu.

4. QUELQUES PISTES D'ACTION

À ce stade de notre réflexion, il convient d'aborder quelques pistes d'action plus concrètes qui devraient guider la reconstruction du système éducatif.

- La première piste est la conséquence directe du premier principe évoqué ci-dessus. Il s'agit de soutenir la mise en place d'une structure gouvernementale haïtienne qui serait responsable de coordonner la transformation du système éducatif en ne négligeant aucun niveau de formation : primaire, secondaire et supérieur. Il serait souhaitable que cet organisme comporte en son sein des représentants de l'État, mais aussi de la société civile (comme des entrepreneurs) et de la diaspora haïtienne.
- En ce qui concerne l'enseignement supérieur, cette structure aurait, notamment, pour mission de valider les offres de formation, de contrôler leur qualité et de participer à la gestion des crédits affectés par l'État. La recherche universitaire ne doit pas être exclue du domaine d'action de cette structure, car elle fait partie intégrante d'une formation de type universitaire. Une de ses tâches prioritaires serait la création d'un statut des enseignants et des enseignants-chercheurs ainsi que la définition d'une nouvelle « carte universitaire ». L'enseignement supérieur est un maillon essentiel du système. C'est lui qui est chargé de la formation des enseignants tant au niveau primaire qu'aux niveaux secondaire et supérieur. Il est aussi le berceau de l'innovation, de la recherche et de la formation de cadres de niveau intermédiaire utiles au développement.
- L'excellence scientifique est l'objectif de tout système universitaire qui se veut crédible. Elle est, en outre, le meilleur moyen de retenir les étudiants formés et d'attirer les spécialistes de haut niveau en leur offrant un cadre de travail compétitif et attractif. En conséquence, la structure de coordination devrait favoriser le développement d'un nombre limité d'universités complémentaires au plan de l'offre en formation et en recherche. La concentration et la mutualisation des ressources qui en découlerait permettraient d'atteindre plus rapidement les niveaux d'excellence souhaités.
- Les éléments du nouveau réseau universitaire seront d'autant plus rapidement performants qu'ils bénéficieront,

dès le départ, de l'apport de la coopération universitaire internationale. Celle-ci sera notamment nécessaire et déterminante pendant la phase transitoire de reconstruction de façon à apporter aux Haïtiens un supplément de ressources humaines. L'Institut de gestion Aimé Césaire (IAC), qui avait été mis en place par l'Agence universitaire de la Francophonie, constitue un excellent exemple de structure internationalisée.

- Tout cela ne pourra se faire rapidement et nécessitera du temps (la formation d'une génération ne peut se faire qu'en environ 20 ans). Il faudra s'appuyer sur l'aide des universités étrangères et de la diaspora au début, mais il importe, notamment parce que la remise en état sera longue, de commencer le travail sans tarder. Il en va de l'avenir des futures générations d'adultes. On ne peut, dans ce contexte, que regretter que l'Institut Aimé Césaire, qui avait été mis en place par la Francophonie avec l'aide de l'État haïtien et de l'Université des Antilles et de la Guyane, n'ait pas survécu au séisme de 2010. Cet institut avait déjà commencé à former des cadres de haut niveau (master et doctorat) dans les domaines de la gestion et de l'administration. Certains des premiers étudiants diplômés occupent d'ailleurs déjà des emplois de cadres dans plusieurs entreprises ou administrations haïtiennes. L'effondrement du bâtiment qui l'abritait a non seulement entraîné la mort de 11 étudiants et d'un professeur, mais il a permis, malheureusement, aux forces rétrogrades d'en profiter pour faire disparaître ce fleuron de l'enseignement supérieur dans la Caraïbe. Il aurait été logique de capitaliser les efforts consentis par la Francophonie et le gouvernement haïtien pour remettre en place cet institut plutôt que de « profiter » du séisme pour le faire purement et simplement disparaître. Haïti aura certainement, maintenant, encore plus besoin de cadres de haut niveau, compte tenu des pertes humaines considérables enregistrées tant par les entreprises privées que par les institutions publiques. Il est, d'autre part, difficile d'admettre que ce qui était bon pour Haïti, aux dires de tous, avant le 12 janvier 2010, puisse devenir subitement mauvais après cette date. Il faut noter que le projet de remplacer les formations au master de l'Institut Aimé Césaire par un collège doctoral ne peut prendre en compte totalement les besoins en formation de cadres de la région et d'Haïti notamment. En effet, « alimenter » un tel collège en vue d'atteindre l'excellence requiert des étudiants formés au niveau du master selon les standards internationaux, ce que réalisait l'IAC. Il faut aussi se rappeler que, dans sa forme initiale, l'IAC intégrait déjà le développement progressif de la recherche. La formation de docteur avait d'ailleurs déjà été entamée puisque, malheureusement, on dénombre un doctorant parmi les morts disparus dans l'écrasement de l'IAC le 12 janvier 2010.

- Parmi les curricula susceptibles de produire un effet multiplicateur sur le plan du développement des ressources humaines, il faut en citer deux principalement : la formation de docteurs qui viendront renouveler et renforcer les enseignants et les chercheurs universitaires, ainsi que la formation d'enseignants des niveaux primaire et secondaire. Bien entendu, les universités formeront aussi des techniciens, des ingénieurs, des administrateurs, des gestionnaires, etc., mais les formateurs, parce qu'ils sont à l'origine de la chaîne de formation, doivent être priorités. Dans cette perspective, l'appui des diasporas, des réseaux francophones et des bailleurs de fonds sera le bienvenu. La formation à distance pourra être mise à contribution et l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) sera ici d'un grand secours.
- L'excellence, l'atteinte des standards internationaux et l'intégration régionale du système éducatif haïtien seront facilitées par la prise en compte de la dimension linguistique. La culture créole est une donnée de base dans l'espace caraïbe; elle ne devra donc pas être négligée. La dimension internationale ne devra aucunement nuire à l'ancrage des universités dans le paysage haïtien et caraïbe. Elle ne doit être qu'un complément, un appui, destiné à permettre au système universitaire de mieux aider au développement national et régional. La pratique des langues internationales parlées dans la région (français, anglais, espagnol) devra donc être renforcée.

5. CONCLUSION

Pour finir, il faut souligner le fait que la reconstruction du système éducatif haïtien est un double défi. Défi pour le peuple

haïtien, qui devra prouver au monde qu'il est capable de s'extirper de ce que Jean-Paul Sartre désigne par l'expression « mentalité magique », un état caractérisé par le fait qu'une fois dite, une action est réalisée. Défi aussi pour la Francophonie, pour la coopération internationale et pour la diaspora, qui devront montrer qu'elles sont capables d'appuyer de façon efficiente et efficace cette reconstruction tout en respectant les réalités et la souveraineté de la République d'Haïti.

Il faut rester optimiste et écouter le grand poète martiniquais Aimé Césaire qui a écrit : « Alors, quand Toussaint Louverture vint, ce fut pour prendre à la lettre la Déclaration des droits de l'homme, ce fut pour montrer qu'il n'y a pas de race paria; pas de pays marginal; pas de peuple d'exception. On lui avait légué des bandes. Il en fit une armée. On lui avait laissé une jacquerie. Il en fit une Révolution. Une population, il en fit un peuple. Une colonie, il en fit un État; mieux, une nation. » ■

BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE MONDIALE (1999). *Le savoir au service du développement: Rapport sur le développement dans le monde 1998-1999*, Paris (France), Eska.
- CÉSAIRE, Aimé (1981). *Toussaint Louverture: la Révolution française et le problème colonial*, Paris (France), Présence africaine.
- <http://www.auf.org/bureau-caraibe/institut-aime-cesaire/>
- <http://www.alterpresse.org/spip.php?article8239>
- CERQUIGLINI, Bernard (2010). Discours au XIII^e Sommet de la Francophonie, Montreuil (Suisse), 20 octobre [En ligne] http://www.auf.org/media/uploads/montreux_discours_recteur_pour_distribuer-1-4.pdf.

Jean-Pierre Asselin de Beauville, Ph.D., est professeur des universités en France. Il a enseigné principalement à l'Université François Rabelais de Tours (France) où, en tant que professeur d'informatique, il a cofondé le Laboratoire d'Informatique ainsi que l'École d'Ingénieurs en Informatique pour l'Industrie, devenue actuellement l'École Polytechnique de l'Université de Tours. Entre 1998 et 2006, il a occupé au siège de l'Agence universitaire de la Francophonie à Montréal (Québec-Canada) le poste de vice-recteur aux programmes. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et communications scientifiques. jean_pierre.asselin@yahoo.ca



**KOPIVIT-LAKSYON SOSYAL
LIBRERI-EDISYON**
102, Laflè Dichèn, Pòtoprens Ayiti
Tel: +(509) 2940-1010 / 2940-1011 / 3736-3224
www.lactionsociale.com